

Passage de la frontière Espagne-France : Évitez les amendes sur vos achats d'alcool

Les seuils autorisés par personne

- Boissons spiritueuses (whisky, gin, vodka, etc. > 22 %) : 1 litre maximum.
- Produits intermédiaires (vermouth, vins doux naturels, etc. > 22 %) : 1 litre maximum.
- Vin tranquille : 4 litres maximum.
- Bière : 16 litres maximum.
- Cumul possible : Vous pouvez importer simultanément plusieurs types d'alcools dans la limite de chaque catégorie.

Règles d'or pour le passage en douane

- Âge légal : L'importation d'alcool est strictement interdite aux personnes de moins de 17 ans.
- Usage personnel : Les quantités autorisées sont réservées à votre consommation, celle de votre famille ou pour des cadeaux.
- Non-cumul entre passagers : Les seuils s'appliquent par personne physique et par voyage, et non par véhicule.

En cas de contrôle : vos obligations

- Justification : En cas de dépassement, vous devez être en mesure de prouver que les marchandises sont destinées à un usage personnel.
- Critères d'appréciation : La douane évalue votre profession, le mode de transport, les documents relatifs aux marchandises et la nature de celles-ci.
- Sanctions : Si vous ne pouvez pas justifier l'usage personnel, vous devrez payer des droits d'accise et potentiellement des amendes.